

Image not found or type unknown



## Respect au travail envres l'employeur

Par **viky**, le **15/12/2013** à **16:47**

si il ce trouve que c'est l'employeur qui n'arrive pas à se faire respecter par le salarié et qu'il renverse la situation à son avantage par pur provocation puis va se plaindre le premier chez les prudhommes pour obtenir gain de cause comment peut -ont réglé ce conflit' surtout si celui -ci se produit par devant de la clientèle?

Par **P.M.**, le **15/12/2013** à **21:28**

Bonjour tout d'abord,  
Le Conseil de Prud'Hommes appréciera donc ce qu'il en est de la situation en fonction des éléments fournis par chacune des parties...